



État civil Chypre du Nord

05/2022

Chypre du Nord

La communauté internationale, exceptée la Turquie, ne reconnaît pas la République Turque de Chypre du Nord (RTCN) en tant qu'état. Concernant l'enregistrement des affaires d'état civil en Chypre du Nord, les documents seront envoyés aux autorités compétentes en Suisse, sans légalisation du Centre consulaire régional Grèce/Chypre. L'autorité de surveillance cantonale en matière de l'état civil de votre commune d'origine prendra la décision quant à la reconnaissance des documents en Suisse.

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils peuvent être restitués sur demande écrite uniquement. Une fois envoyés en Suisse, ils ne seront pas retournés.

Important : Les photocopies et les scans de couleur légalisés par un avocat ou une autre instance ne sont pas acceptés.

Sur demande des autorités compétentes en Suisse, des documents supplémentaires peuvent être exigés en cas de besoin.

Traduction

Les documents qui ne sont pas dans une langue nationale suisse ou en anglais doivent être traduits.

Emoluments

L'enregistrement de changement d'état civil pour la république turque de Chypre du Nord (RTCN) dans le registre suisse de l'état civil est gratuit.

Informations supplémentaires

- Tous les documents originaux doivent être accompagnés d'une photocopie.
- Les documents doivent être envoyés par courrier postal en recommandé ou par service courrier afin d'éviter toute perte.
- La durée d'inscription est de 2-3 mois, parfois plus pour certains cantons.